

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
DES ECOLES PUBLIQUES – COATREVEN
Séance du 10 février 2026**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-252201314-20260210-202602002-DE

Date de convocation : le 5 février 2026

Membres : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 8

Le dix février deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric PLET, Président.

Etaient présents : , Frédéric PLET, Franky DEMEERSSEMAN, Nassera KEATS, Nathalie BOUVERET, Thibaut LE GOFF, Salvatore TANDA.

Etaient absents : Bernard GAUTIER, Jean-Louis PRAT

Pouvoir : Bernard GAUTIER donne pouvoir à Frédéric PLET, Jean-Louis PRAT donne pouvoir à Nathalie BOUVERET,

Secrétaire de séance : Nathalie BOUVERET

N° 2026-02-002

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le compte financier unique 2025 laissant apparaître un résultat d'exploitation de 30 430.02 € en fonctionnement et 37 411.11 € en investissement, il est proposé d'affecter ces résultats de la manière suivante :

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE : excédents	
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté en totalité en fonctionnement	30 430.02 €
Affectation de l'excédent d'investissement reporté en totalité en investissement	37 411.11 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2025 comme indiqué précédemment.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

Syndicat Intercommunal
pour la mise en œuvre
du regroupement pédagogique
des écoles publiques
COATREVEN 22450